

**BAC  
+2**



## L'ACCÈS À LA FORMATION

Être titulaire :

■ **Bac général**

■ **Bac technologiques STI2D**

■ **Bac Pro SN**

■ en réorientation après une année dans l'enseignement supérieur

## LES MÉTIERS

- Technicien chargé d'étude  
Projeteur X
- Technicien méthodes - industrialisation - production de biens
- Technicien de chantier
- Chef d'équipe - Responsable de chantier
- Technicien qualité ou d'essais
- Chargé d'essais et de mise en service
- Chargé de formation ou d'information clients
- Chargé d'affaires et/ou acheteur
- Technicien qualité
- Responsable assurance qualité
- Technicien de maintenance et d'entretien
- Gestion d'une PME/PMI

## ALTERNANCE

### BTS ÉLECTROTECHNIQUE - ET

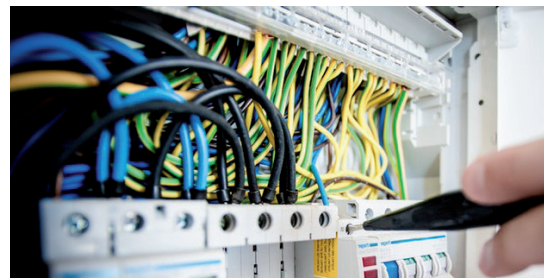
Ses fonctions et sa qualification d'accueil correspondent à la catégorie « d'Employé Technicien Agent de Maîtrise » (E.T.A.M.)

Selon les entreprises, le technicien supérieur en électrotechnique est amené à exercer son activité dans différents secteurs tels que :

- les équipements et le contrôle industriel;
- la production et la transformation de l'énergie;
- les automatismes et la gestion technique du bâtiment;
- les automatismes de production industrielle;
- la distribution de l'énergie électrique;
- les installations électriques des secteurs tertiaires;
- les équipements publics;
- le froid industriel, l'agroalimentaire et la grande distribution.

La grande pluridisciplinarité du métier entraîne le titulaire du brevet de technicien supérieur en Électrotechnique à avoir des compétences générales :

- dans le domaine technologique où il devra assurer les études et la



réalisation des affaires qui lui sont confiées;

- dans la communication où il sera amené à rédiger des documents et à dialoguer avec les différents services de l'entreprise ainsi qu'avec les clients et les fournisseurs. La maîtrise de la langue anglaise aussi bien écrite pour la lecture de documents qu'orale pour les relations avec les services étrangers est nécessaire;
- dans le management où il devra assurer la conduite et la responsabilité d'équipes lors de la réalisation de travaux neufs, d'interventions sur équipements ou d'actions de maintenance.

**Ces activités nécessitent des connaissances connexes permettant d'accéder à la compréhension des procédés dans les domaines de la mécanique, l'hydraulique, le pneumatique, la thermique, l'électronique, l'informatique industrielle et l'optique.**

**NOTA :** Pour être apprenti(e), trois conditions doivent être réunies :

- être embauché(e) ;
- avoir entre 16 et 29 ans au début du contrat d'apprentissage ;
- être déclaré(e) apte physiquement au travail à effectuer en entreprise (visite médicale d'embauche).



## LE RYTHME DE L'ALTERNANCE

**2 semaines au lycée  
et 2 semaines en entreprise**

(hors vacances scolaires)

